

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0012/2021	Objet : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire et détermination de leur rang dans le tableau municipal.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.**Absents** : /.

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2122-2 ; L.2122-7-2-alinéa 1 ; L.2122-10 et L.2122-15 ;**Considérant** les courriers de Florence TORRECILLA en date du 27 janvier 2021, de Nicolas BRAGARD en date du 18 février 2021 portant démissions de leurs mandats d'Adjoints au Maire, acceptées par la Préfète le 1^{er} mars 2021 pour Florence TORRECILLA et pour Nicolas BRAGARD ;**Considérant** que ces démissions ont pour effet de rendre vacant deux postes d'adjoints au maire et qu'il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints ;**Considérant** la proposition de fixer le nombre d'adjoints au maire à 7 ;**Considérant** l'obligation de remplacer un adjoint au maire par un conseiller de même sexe, si remplacement il y a ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 5 abstentions****ARTICLE 1 : FIXE à 7** le nombre de postes d'adjoint au maire.**ARTICLE 2 : DIT** que seul le poste de Florence TORRECILLA est remplacé.**ARTICLE 3 : PROCLAME** que le nouvel adjoint est Céline MONASSA, par vote de l'assemblée délibérante à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ARTICLE 4 : DIT que le tableau d'ordre pour les postes d'adjoint au maire s'établit comme suit

Vanessa HANNI : 1^{er} Adjoint

Alain BOUKRIS : 2^{ème} Adjoint

Anne FERREIRA : 3^{ème} Adjoint

Jean Luc DESPREZ : 4^{ème} Adjoint

Pauline BONHERT BISQUERT : 5^{ème} Adjoint

Arnaud DESSAINT : 6^{ème} Adjoint

Céline MONASSA : 7^{ème} Adjoint

ARTICLE 5 : PREND ACTE du tableau municipal joint à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr